

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 juillet 2018**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2018-07-237 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2018 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2018 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 06.

Un document est déposé dans le cadre du dossier de la place Pierre-Brunet.

2018-07-238 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal.

2018-07-239 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2018-07)

- 2018-07-240 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2018
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2018-07-241 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE ZEBRA ZXP SÉRIE 7 POUR CARTE D'IDENTITÉ
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la chef de Division ressources humaines, madame Josianne Elie, à procéder à l'achat d'une imprimante Zebra ZXP série 7 pour carte d'identité, suivant recherche de prix, auprès de « *Symcod inc.* », pour une somme maximale de 5 624,86 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.100.40.063.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 124,97 \$ à compter de l'exercice financier 2019.
- 2018-07-242 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL DE LOCATION – « *ROGERS COMMUNICATIONS INC.* »
-
- Considérant la demande de « *Rogers Communications inc.* » (« *Rogers* ») de placer une tour de télécommunication sur le site de l'usine d'épuration des eaux usées ;
- Considérant que « *Rogers* » permettra à la Ville de placer ses équipements de télécommunication, sans frais, dans l'infrastructure, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par monsieur Michel Perrier, directeur général, le bail entre la Ville de Pincourt et « *Rogers Communications inc.* ».
- Que ce bail soit valide après que « *Rogers* » ait rempli toutes les formalités légales, entourant la construction de la tour de télécommunication, ainsi que la tenue de la consultation publique obligatoire.

2018-07-243 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À PRÉSENTER DE NOUVEAU LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE INCENDIE ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU GARAGE ACTUEL AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES »

Considérant que le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne incendie et la construction d'un nouveau bâtiment municipale et le réaménagement du garage actuel n'a pas été retenu par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* pour la ronde de sélection qui a pris fin le 18 septembre 2015 ;

Considérant que la Ville de Pincourt a été avisée de la recommandation positive du Ministère relativement à la qualification du projet d'agrandissement de la caserne incendie seulement ;

Considérant que la Ville a fait les démarches nécessaires afin de modifier le projet initial, mais que ce dernier ne peut être viable que si jumelé au garage municipal afin de créer des économies d'échelles ;

Considérant les récentes subventions octroyées à d'autres municipalités relativement à des projets similaires ;

Considérant qu'il est essentiel pour les activités de la Ville que le garage municipal de même que la caserne puissent bénéficier d'un nouveau bâtiment en commun et de l'aménagement d'une salle des mesures d'urgence à même ledit nouveau bâtiment ;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à présenter le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne incendie et la construction d'un nouveau bâtiment municipale et le réaménagement du garage actuel au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « *Réfection et construction des infrastructures municipales* ».

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2018-07-244 SUJET : CONTRIBUTION AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt s'était déjà engagée, dans la résolution 2008-11-385, à contribuer au coût du « *Programme Supplément au loyer* » (« *PSL* ») ;

Considérant que la Société d'Habitation du Québec permet à la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt d'augmenter le nombre de logements qui pourraient bénéficier du « *PSL* » ;

Considérant que le coût approximatif par logement serait de 780 \$, montant remboursable par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

Considérant les représentations effectuées par la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger le dernier paragraphe de la résolution 2008-11-385 ;

De réitérer que la Ville de Pincourt s'engage à assumer dix pour cent (10 %) du coût du « *Programme Supplément au loyer* » de cent pour cent (100 %) de l'ensemble du projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

2018-07-245 SUJET : NOMINATION – RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT
– DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant les obligations dévolues aux municipalités en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer le directeur général et, en son absence, le directeur général adjoint à titre de répondant en matière d'accommodement.

2018-07-246 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR ROGER BRETON À TITRE DE CHEF DE
DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Considérant les recommandations du comité de sélection pour le poste de chef de Division des travaux publics et des infrastructures ;

Considérant les diverses étapes d'évaluation commandées par la direction générale ;

Considérant l'évaluation globale favorable de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche de monsieur Roger Breton au poste de chef de Division des travaux publics et des infrastructures.

Que monsieur Breton sera assujéti à une période de probation de trois (3) mois, suite à quoi, la Ville autorisera, suivant dépôt des recommandations d'usage par la direction générale, à la signature d'un contrat de travail.

Que le salaire est fonction de l'annexe A, « Échelle salariale 2018 » du personnel de gestion telle qu'autorisé par la résolution 2018-05-169 et que les conditions et avantages sont celles prévues aux conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt.

- 2018-07-247 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - OCTROI D'UN MANDAT
-
- Considérant la volonté du conseil de doter la Ville de Pincourt d'une politique de développement durable ;
- Considérant les recommandations de la Commission générale élargie du 9 juillet 2018, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à octroyer un mandat à la firme « *Comité 21 Québec* » pour les services d'accompagnement pour l'élaboration d'une politique de développement durable pour une somme maximale de 21 040,43 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02.135.00.410.
- 2018-07-248 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
-
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2018 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2018-07-249 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 39 478 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »
-
- Considérant la présentation effectuée en Commission d'administration et de finances, le 18 juin 2018, démontrant un solde budgétaire disponible de 39 478 \$, de Transport soleil, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'une somme de 39 478 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».
- 2018-07-250 SUJET : AVIS D'INTENTION – LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE – SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS
-
- Considérant la modification à la *Loi sur la fiscalité municipale* et l'ajout de l'article 71.1 de cette même loi, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mentionner l'intention de la Ville d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

2018-07-251 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Comeau Expert-Conseil* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 20 890,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 11 pour les travaux de services professionnels au 31 mai 2018.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

B) Paiement à effectuer à « *Excavation Gricon inc.* »

Pour le projet de prolongement des services municipaux sur le chemin de la Pointe-aux-Renards, la somme de 570 202,44 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1 pour les travaux de construction en date du 22 juin 2018.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 854 soit imputée au poste comptable 22.400.10.854.

C) Paiement à effectuer à « *Construction G-Nesis Inc.* »

Pour le projet de reconstruction des 23^e, 24^e et 25^e Avenue, la somme de 223 424,03 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 13 juin 2018 et la libération finale.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 863 soit imputée au poste comptable 22.300.10.863.

D) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de réfection de la rue Watson, de l'avenue Laflèche, de la 19^e Avenue et la construction d'une rue dans l'emprise d'Hydro-Québec – Duhamel phase 1, la somme de 279 754,72 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6, révision 2, pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2018.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2018-07-252 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UN TRACTEUR JOHN DEERE

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 5 juillet 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, d'un tracteur John Deere auprès de « *Agritex St-Polycarpe* », suivant recherche de prix, pour une somme de 16 946,17 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.068.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 389,23 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

2018-07-253 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT 867 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE ET LA RÉFECTION D'UNE PISTE CYCLABLE – APPEL D'OFFRES 2018-007

Considérant l'appel d'offres 2018-007 lancé du 20 juin au 6 juillet 2018 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Gérald Théorêt inc.* » est conforme aux exigences ;

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Gérald Théorêt inc.	Oui	1 461 458,64 \$
Ali Excavation inc.	Oui	1 546 904,12 \$
Travaux routiers métropole inc.	Oui	1 742 563,97 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable auprès de « *Gérald Théorêt inc.* » pour la somme de 1 461 458,64 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

2018-07-254 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » - REMPLACEMENT DE JEUX AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder, suivant recherche de prix, à l'achat d'un module de jeux auprès de « *ABC Récréation* » pour une somme de 38 833,96 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser ce dernier à procéder, suivant recherche de prix, à l'achat de fibre de remplissage auprès de « *Épandage Robert* » pour une somme de 6 452,98 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser également à procéder, suivant recherche de prix, à l'octroi de contrats, auprès de divers fournisseurs, pour l'aménagement du site pour une somme de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par la réserve « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soient imputées au poste comptable 22.700.10.003.

2018-07-255 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT DE MEUBLES DE RANGEMENT ET DE MOBILIER POUR LE COIN DES PETITS À LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder, suivant recherche de prix, à l'achat de meubles de rangement et de mobilier pour le coin des petits à la bibliothèque, auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 6 979,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.700.30.039.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 395,93 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

2018-07-256 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ARBRES CANADA

Considérant la subvention d'Arbres Canada à la Ville de Pincourt dans le cadre du programme « *Arbres comestibles* », il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, du protocole d'entente pour la réalisation du projet mentionné au préambule.

2018-07-257 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU CONSEIL » - CONTRIBUTION POUR UN GAZÉBO À L'ÉCOLE DU CHÊNE-BLEU

Considérant la réalisation du « *Projet Vert* » sur le site de l'école secondaire du Chêne-Bleu, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, auprès de divers fournisseurs, des matériaux ou des services pour la réalisation du gazébo dans le cadre du « *Projet Vert* » pour une somme maximale de 9 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 02.790.01.497.

2018-07-258 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE PINCOURT DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE » DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 9 juillet 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Célia Corriveau, chef de Division développement social et culturel, à déposer le projet de Politique culturelle de la Ville de Pincourt dans le cadre du « Programme d'innovation culturelle » du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges.

Que madame Corriveau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente dans le cadre dudit projet.

2018-07-259 SUJET : APPROBATION DU PROJET METT045-D01 DE METRO OPTIC

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet METT045-D01 de Metro Optic concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2018-07-260 SUJET : AUTORISATION D'INSTALLATION DE LIGNES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES UTILITÉS PUBLIQUES DANS LES EMPRISES DE RUE DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS ET DE LA RUE DE LA COOPÉRATIVE

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 5 juillet 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'implantation de lignes aériennes de distribution d'électricité du réseau d'Hydro-Québec et autres utilités publiques dans l'emprise de rue du chemin de la Pointe-aux-Renards (lots 1 724 159 et 5 488 135) ainsi que dans l'emprise de rue de la rue de la Coopérative (lot 5 488 139).

2018-07-261 SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. » POUR LE MISE EN BRANLE D'UN PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 5 juillet 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi par le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Richard Dubois, d'un mandat à la firme « *Solutions alternatives environnement inc.* » pour la mise en branle d'un plan d'action pour lutter contre l'agrile du frêne et l'inspection d'arbres sur demande pour une somme maximale de 9 640,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411.

2018-07-262 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie spéciale

- 4 juin 2018

Commission de développement social, loisirs et services communautaires

- 4 juin 2018

Comité consultatif d'urbanisme

- 7 juin 2018

Commission de développement durable

- 11 juin 2018

Commission d'administration et de finances

- 18 juin 2018

2018-07-263 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 828-01 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion donné le 9 janvier 2018 sous le numéro 2018-01-027 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire le 12 juin 2018, sous le numéro 2018-06-230, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 828-01 – Règlement amendant le Règlement numéro 828 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pincourt.

2018-07-264 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-11 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion donné le 12 juin 2018 sous le numéro 2018-06-231 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire le 12 juin 2018, sous le numéro 2018-06-235, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-11 – Règlement amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2018-07-265 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 870 – RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Considérant l'avis de motion donné le 12 juin 2018 sous le numéro 2018-06-228, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 870 – Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Qu'une séance de consultation publique ait lieu à 18 h 30 le 14 août dans la salle du conseil municipal.

2018-07-266 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LARGEUR MINIMALE D'UN LOT – SUBDIVISION DU LOT 1 721 746 SUR LA RUE LEDUC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 721 746 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 18 juin 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 721 746, sur la rue Leduc, et permette la réduction de la largeur du lot à créer à 17,1 mètres.

2018-07-267 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 886 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2018-07-268 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 886 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Considérant l'avis de motion donné le 10 juillet 2018 sous le numéro 2018-07-267, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 886 – Règlement concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 35 et s'est terminée à 19 h 52.

2018-07-269 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 53, de lever la Séance ordinaire du 10 juillet 2018.

YVAN CARDINAL
MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER